



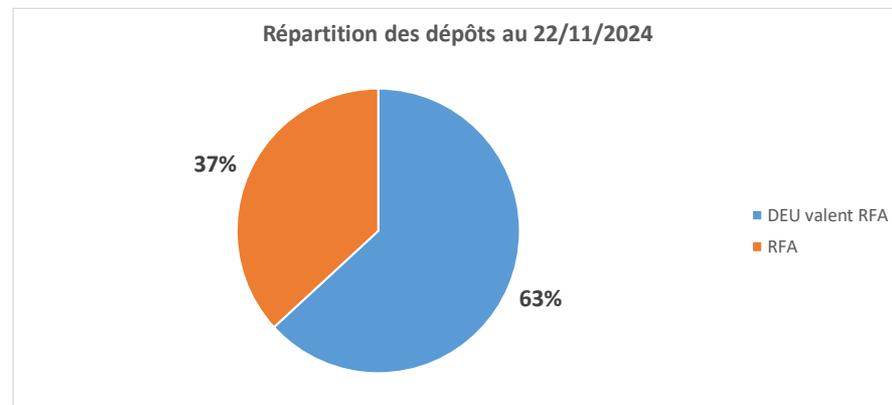
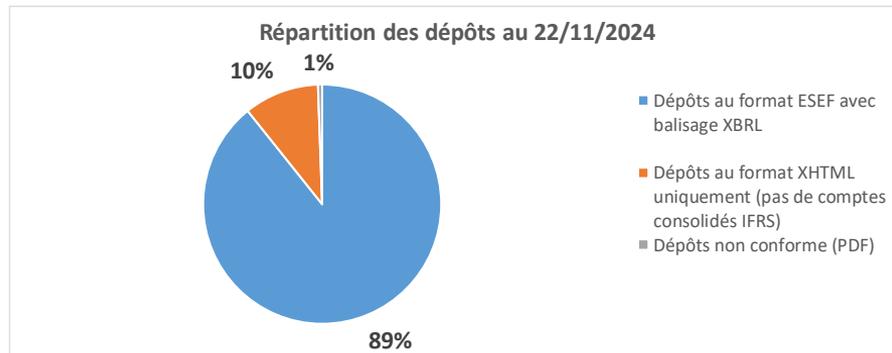
# Conférence XBRL France 9 décembre 2024

Yazid BOUMALA, AMF



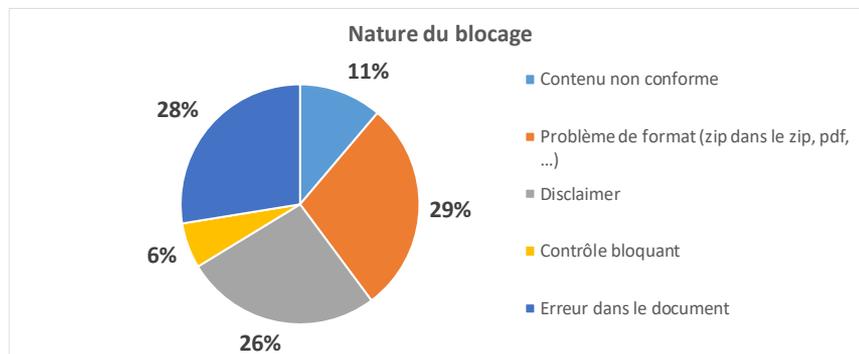
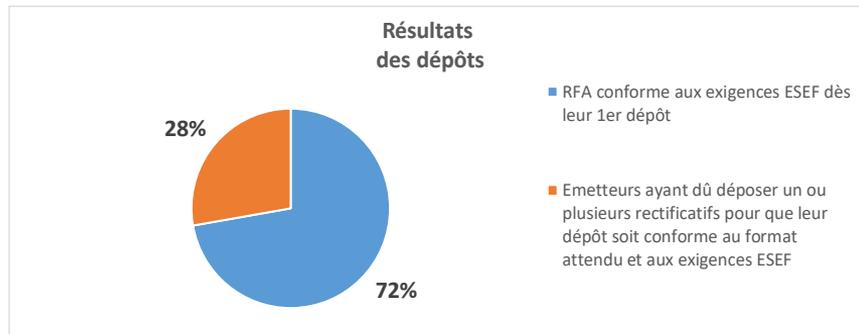
# Bilan de la campagne de dépôts 2024 des RFA et des DEU valant RFA (1/2)

- ❑ 353 dépôts au format ESEF au 22 novembre 2024 dont 223 DEU valant RFA et 130 RFA
- ❑ Un bilan positif, les émetteurs ayant dans leur majorité respecté leurs obligations de dépôt
- ❑ Répartition des dépôts par type de format:
  - ❑ Dépôts au format XHTML avec balises XBRL : 315
  - ❑ Dépôts au format XHTML uniquement : 36
  - ❑ Dépôts non conformes : 2
- ❑ Les dépôts sont généralement de bonne qualité et se sont fait pour l'ensemble des émetteurs dans les temps
- ❑ Aucun dépôt RFS au 30 juin 2024 au format ESEF



# Bilan de la campagne de dépôts 2024 des RFA et des DEU valant RFA (2/2)

- ❑ RFA conformes aux exigences ESEF dès leur 1er dépôt : 255
- ❑ 98 dépôts rejetés - Ont nécessité un (ou plusieurs) dépôts correctifs
  - ❑ 28 erreurs de format au 1er dépôt (ZIP dans le ZIP, PDF, ...)
  - ❑ 27 documents déposés avec une erreur dans le document (modification à l'initiative de l'émetteur ou demandée par le chargé de dossier AMF)
  - ❑ 26 documents déposés avec *disclaimer* (« ce document est une reproduction de la version officielle déposée à l'AMF... »)
  - ❑ 11 documents déposés avec un contenu non conforme (encart AMF manquant, erreur attestation, erreur date dans l'encart, ...)
  - ❑ 6 dépôts avec erreur technique du fait d'un contrôle bloquant ESEF (exemple: code exécutable)



# Points de vigilance de l'AMF en 2024 (1/2)

## ☐ Principaux points de vigilance identifiés par l'AMF dans le cadre de ses revues :

- Lisibilité des contenus (notamment des tableaux)
- Contenu du fichier zip ne respectant pas les règles de dépôt
- Modalités de dépôt des RFA ou DEU valant RFA et RFS

## ☐ Lisibilité des contenus notamment des tableaux - Orientation 2.2.6 du Manuel de Reporting ESMA

- ✓ L'AMF constate une amélioration très nette sur le sujet en 2024 mais des problèmes persistent chez certains émetteurs
- ✓ Il arrive que l'extraction au format XBRL ne permette pas de restituer de façon appropriée le contenu de certaines balises notamment les tableaux, le rendant illisible (sous la forme d'une suite de mots et chiffres sans espace, ou dans un ordre différent du sens de lecture de la version lisible par l'œil humain)
- ✓ L'AMF recommande aux sociétés de veiller à correctement baliser les tableaux au sein de leurs états financiers

## ☐ Contenu du fichier ZIP déposé à l'AMF

- ✓ L'AMF constate que quelques émetteurs ont déposé auprès de l'AMF un fichier zip qui contenait lui-même un zip ce qui empêchait son exploitation par les outils
- ✓ L'AMF appelle donc les sociétés à une plus grande vigilance sur le respect du contenu du zip qui est déposé à l'AMF

## Points de vigilance de l'AMF en 2024 (2/2)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les sociétés doivent déposer uniquement la version officielle (version ESEF) de leur RFA auprès de l'AMF et la publication de cette version officielle sur le site de l'émetteur est obligatoire dès son dépôt auprès de l'AMF.

### ❑ Dépôt auprès de l'AMF de la version règlementée uniquement

- ✓ Depuis le 1 janvier 2024, seule la version officielle (ESEF) du rapport financier annuel (RFA) doit être déposée auprès de l'AMF pour envoi à la DILA (i.e. plus de possibilité de plusieurs dépôts)

### ❑ Publication sur le site de l'émetteur obligatoire dès le dépôt auprès de l'AMF (instructions AMF 2007-03 et 2019-21 mises à jour en juillet 2023)

### ❑ Si une société met sur son site internet d'autres versions de son RFA ou de son DEU valant RFA (formats ou langues différents) :

- ✓ Ces versions additionnelles ne doivent pas être déposées à l'AMF
- ✓ Elle doivent cependant intégrer un *disclaimer* permettant de rendre visible le fait qu'elles ne sont pas la version officielle du RFA mais par exemple une traduction ou une version non balisée du RFA
- ✓ Les modèles d'encart sont rappelés dans l'annexe 5 de l'instruction 2019-21 qui énonce les modalités de dépôt

# Travaux de l'AMF et de l'ESMA



- ❑ Publication le 28 mai 2024 par l'ESMA du dernier projet de norme technique réglementaire (RTS) 2024 sur ESEF : application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une fois approuvé par l'UE (application anticipée possible)



Pour les **exercices** ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier **2024**, **possibilité d'utiliser la taxonomie ESEF 2022 ou taxonomie ESEF 2024.**

- ❑ Manuel de reporting publié par l'ESMA, mis à jour en juillet 2024, inclut des évolutions de certaines recommandations pour faciliter l'application du Règlement ESEF
- ❑ Une traduction en français est mise à disposition sur le site internet de l'AMF
- ❑ Mise à jour régulière de la page ESEF sur le site de l'AMF



## A VENIR fin 2024 :

Consultation publique par l'ESMA sur les projets de règles de balisage des états financiers (révision) et des états de durabilité (nouveau)

**Seulement 3 MOIS pour répondre !**

